



Boulevard Roi Albert II 30
B - 1000 Bruxelles
T. +32 2 508 85 86
question@mi-is.be
www.mi-is.be

Charles Michel
Premier Ministre
16, rue de la Loi
1000 Bruxelles

Emetteur (Service, nom, fonction) :

Julien Van Geertsom, Président

Destinataires (Service, nom, fonction) :

Charles Michel, Premier Ministre

Objet :

Demande de la Plateforme belge contre
la pauvreté et l'exclusion sociale EU2020

Pour information

Pour décision

Date: 9/09/2016

Monsieur le Premier Ministre,

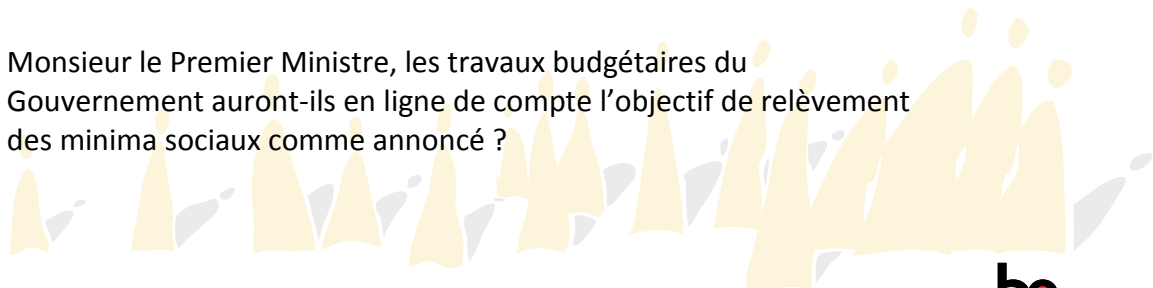
La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale Europe 2020 s'est réuni ce jeudi 8 septembre. Entre autres sujets, les membres de la Plateforme belge ont relevé deux problématiques pour lesquelles votre attention est sollicitée : a) le relèvement des prestations sociales au niveau du seuil de pauvreté et b) l'absence de réunions de la Conférence interministérielle Intégration dans la société.

En tant que Président du SPP-Intégration sociale, j'assume le rôle de facilitateur dans les processus de concertation avec les autorités publiques. Aussi, j'ai l'honneur de vous adresser les questions suivantes.

Dans le contexte de négociations budgétaires et les enjeux cruciaux auxquels le Gouvernement doit faire face, la Plateforme belge souhaite rappeler l'engagement pris dans le cadre de l'Accord de gouvernement relatif au relèvement des minima sociaux.

Le texte de l'Accord de gouvernement stipule : « Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen ».

Monsieur le Premier Ministre, les travaux budgétaires du Gouvernement auront-ils en ligne de compte l'objectif de relèvement des minima sociaux comme annoncé ?





Par ailleurs, la Plateforme belge relève que dans le récent audit de la Cour des comptes concernant le 2^{ème} Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, la Cour met en lumière la sous-utilisation de la Conférence interministérielle Intégration dans la société, devenue Conférence interministérielle Lutte contre la pauvreté et Politique des Grandes Villes.

la Plateforme belge constate, comme la Cour des comptes, que la Conférence interministérielle (CIM) a été sous-utilisée. L'accord de coopération du 5 mai 1998 (relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté) prévoit que la CIM se réunisse au moins deux fois par an. Or, depuis 2012, elle s'est réunie à quatre reprises les 7 juin, 29 août, 12 octobre 2012 et le 10 juin 2013. La périodicité prévue par l'accord de coopération n'est donc pas respectée et plus aucune réunion n'a été organisée depuis juin 2013.

Monsieur le Premier Ministre, pouvez-vous, dans le cadre de vos attributions et au nom de la bonne gouvernance dans la lutte contre la pauvreté veiller à ce que la Conférence interministérielle susdite se réunisse plus fréquemment et plus efficacement ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Julien Van Geertsom
Président du SPP-Intégration sociale
Président de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale Europe 2020

